



**Direction des examens et concours
DEC5**

Affaire suivie par :
Mélanie CHAMBRE
Tél : 03 81 65 73 62
Mél : melanie.chambre@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Note d'informations - Session 2023

**CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE
PARFUMERIE**

ATTENTION, les informations ci-dessous ne sont que des extraits du référentiel. Pour plus de renseignements concernant les épreuves, les compétences et savoirs associés à chaque épreuve, vous devez vous reporter au référentiel : Site Internet Éduscol : <http://eduscol.education.fr>, rubrique 'Scolarité et parcours de l'élève' puis 'Diplômes professionnels'.

Épreuve EP1 - Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds
Coefficient 6 - Durée : 03h45 dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre le cas échéant

Cette épreuve pratique et écrite a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques de soins du visage, des mains et des pieds.

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques esthétiques de soins du visage, des mains et des pieds,
- la maîtrise des techniques de maquillage du visage,
- l'aptitude à organiser son poste de travail,
- l'aptitude à mobiliser des savoirs liés au pôle 1 dont obligatoirement les savoirs associés S1.1.3 liés à la conduite d'une prestation UV,
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche éco-citoyenne.

À partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques,
- mobiliser les savoirs associés.

La situation professionnelle comporte les attentes de la clientèle et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en deux parties :

⇒ **Partie 1 écrite** : le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés. (durée 45 minutes - 30 points)

⇒ **Partie 2 pratique** : le candidat met en œuvre sur un modèle les techniques esthétiques correspondant aux attentes de la cliente de la situation professionnelle : (durée 02h00 - 70 points)

- les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé (45 points)
- les techniques de soins des mains ou des pieds (10 points)
- les techniques de maquillage (15 points)

Les caractéristiques du modèle :

Un modèle féminin et majeur :

- visage maquillé : fond de teint, fards à paupières, cosmétique à cils, rouge à lèvres foncé ;
- sourcils épilés ;
- ongles des mains et des pieds non maquillés ;
- sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent ;
- sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.

La note obtenue à l'évaluation de Prévention Santé Environnement (durée : 1 heure, coefficient 1) sera ajoutée à la note de cette épreuve.

Épreuve EP2 - Techniques esthétiques liées aux phanères

Coefficient 4 - Durée : 02h30

Cette épreuve pratique et écrite a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques liées aux phanères.

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques esthétiques liées aux phanères,
- l'aptitude à organiser son poste de travail,
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés du pôle 2,
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche éco-citoyenne.

À partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques,
- mobiliser les savoirs associés.

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en deux parties :

⇒ **Partie 1 écrite** : le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés. (durée 30 minutes - 20 points)

⇒ **Partie 2 pratique** : le candidat met en œuvre sur son modèle : (durée 02h00 - 60 points)

- des techniques d'épilation des sourcils (10 points)
- des techniques d'épilation de deux zones sur le corps (aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot) (30 points)
- des techniques sur les ongles : (20 points)
 - soit un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
 - soit un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent

Les caractéristiques du modèle :

Un modèle féminin et majeur :

- visage non maquillé ;
- sourcils non épilés, sans maquillage permanent ;
- jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot non épilés (longueur minimum 2 mm) ;
- ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis classique foncé non manucurés (pas de vernis semi-permanent), non rongés ;
- sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines) ;
- sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.

Épreuve EP3 - Conduite d'un institut de beauté et de bien-être :
relation avec la clientèle et vie de l'institut
Coefficient 4 - Durée : 40 minutes

Cette épreuve orale a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat ainsi que ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités liées à la conduite d'un institut et aux relations avec la clientèle pôle 3).

L'épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à accueillir, prendre en charge la clientèle, conseiller et vendre, mettre en valeur et promouvoir des produits cosmétiques et des prestations esthétiques,
- l'aptitude à organiser un planning de rendez-vous et à participer à la vie d'un institut,
- l'aptitude à mobiliser les savoirs associés du pôle 3.

L'épreuve se déroule en deux étapes :

⇒ **Situation 1** : une simulation de vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendez-vous sera effectuée. (temps de préparation 5 minutes ; temps du sketch 10 minutes - 40 points)

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

⇒ **Situation 2** : la présentation du dossier élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury. (temps de présentation du dossier 10 minutes maximum ; temps de l'entretien 15 minutes maximum - 40 points)

Le questionnement du jury s'appuie sur le contenu du dossier lu en amont des épreuves orales et sur la présentation du candidat.

Le dossier élaboré par le candidat est constitué :

- **d'une partie de deux pages maximum** : présentation d'une ou des entreprises support des Périodes de Formation en Milieu Professionnel ou de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques).
- **d'une partie de trois pages maximum** : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description de techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace vente).
- **l'attestation des PFMP ou d'activités professionnelles** (ne concerne pas les candidates individuelles).

Ce dossier devra être envoyé par courrier en **deux exemplaires**, au plus tard le **jeudi 30 mars 2023** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Besançon
DEC 5 - CAP Esthétique
10 Rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Le candidat présent à l'épreuve qui n'a pas remis son dossier complet à la date ci-dessus n'est pas interrogé et est reçu par le chef de centre. Il se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

Attention : ces dossiers sont des pièces d'examen et ne seront pas retournés par les services du Rectorat. Il appartient donc au candidat d'en garder une copie.

Important :

- Sur la page de garde du dossier devront figurer vos prénom, nom (plus nom de jeune fille pour les femmes mariées), date de naissance, diplôme présenté et intitulé de l'épreuve.
- Les candidats individuels ne sont pas tenus de justifier de Périodes de Formation en Milieu Professionnel. Cependant, toute familiarisation avec le milieu professionnel ne peut qu'aider le candidat mais cette démarche relève de son initiative et de sa responsabilité.
- Les candidats suivant un enseignement à distance devront justifier de 12 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel à la date du **vendredi 24 février 2023**.